



21&28
AVR.
2020

5, 12
19&26
MAI
2020

OBLIGATIONS COMPTABLES DES ASBL, COMPTABILITÉ EN PARTIE DOUBLE ET ANALYSE FINANCIÈRE

COMPRENDRE LA COMPTABILITÉ POUR GÉRER AU QUOTIDIEN

— Objectifs

Cette formation permettra aux participants de :

- Savoir ce qui doit être mis en place en matière comptable dans son association
- Comprendre un comptable interne, externe ou un réviseur
- Pouvoir passer les écritures comptables de base
- Pouvoir analyser les comptes d'une ASBL et en retirer les principales informations sur sa santé financière

— Programme

Législation comptable

- Bases légales de la comptabilité simplifiée et en partie double, nouveau plan comptable à partir de 2020, obligations comptables en vertu des différents pouvoirs subsidiaires.
- Organisation comptable : réception, classement, authentification des pièces comptables. Forme et éléments indispensables des factures et notes de frais. Correspondance entre les pièces et l'encodage : quel journal pour quelle pièce ? Obligations de conservation et méthodes de sauvegarde.
- Mécanismes comptables : notions d'actif, de passif, de charges de produits, de long et de court terme... Utilisation du plan comptable, débit et crédit et utilisation des journaux.
- Traitements comptables des principales opérations (achats, ventes, finance, salaires et subsides : APE, Maribel, subsides d'équipement et de fonctionnement).

Analyse financière

- Obligations par rapport aux comptes annuels : forme, contenu et délais, rôle des instances
- Compréhension des comptes annuels – vocabulaire
- Repérage de « clignotants » qui permettent de vérifier la santé de l'ASBL
- Utilisation des ratios et développement de ratios spécifiques pour son ASBL

— Méthodologie

- Apports théoriques
- Beaucoup de concret, en fonction des réalités des ASBL présentes
- Nombreux exercices
- Importante documentation théorique, pratique et législative

— Public

Toute personne qui doit, dans l'exercice de sa profession, comprendre et utiliser la comptabilité d'une ASBL

— Formateurs

Florence Darville, gestionnaire financière au CESEP et
Eric Vermeersch, Directeur du CESEP et formateur d'adulte



Dates et lieu

Les mardis 21 et 28 avril, 5, 12, 19 et 26 mai 2020, de 9h30 à 16h30, à Namur



Participation

180 € professionnels - 150 € personnes à titre personnel - 75 € étudiants et demandeurs d'emploi